



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ouverture des commerces non essentiels

Question écrite n° 33498

Texte de la question

M. Yves Hemedinger attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la nécessité de permettre à tous les commerçants, dans le cadre du reconfinement, de poursuivre leur activité dans le respect des gestes barrières. Lors de son intervention devant l'Assemblée nationale le 29 octobre 2020 sur les nouvelles mesures sanitaires, M. le Premier ministre a déclaré : « Nous adoptons les mêmes mesures qu'en Allemagne ». Dès lors, il souhaite savoir si, comme en Allemagne, le Gouvernement envisage de permettre à tous les commerces, essentiels ou non, de rester ouverts pour sauver les 1,2 million d'emplois du commerce non alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Yves Hemedinger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33498

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7645

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)